

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/05/2022

Référence
32_2022

Objet de la délibération
Adhésion au Service commun de l'Assainissement CCVPA

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13

Date de la convocation
09/05/2022

Date d'affichage
09/05/2022

Vote
MAJORITE Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2022 et le 31 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excusé(s) avant donné procuration : M. PIART Steve à M. LEHEUTRE Bruno

Absent(s) : M. LEBLANC Eric

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : Adhésion au Service commun de l'Assainissement CCVPA

Le Conseil Communautaire de Vallées et Plateau d'Ardenne a délibéré le 28 mars 2022 à l'unanimité la consultation des communes quant à leur souhait d'adhérer, ou pas, à un service commun "Assainissement" au sein de la Communauté de Communes afin d'anticiper le transfert de compétences "Eau & Assainissement" du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au service commun de l'assainissement CCVPA.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 31/05/2022

Et

Publication ou notification du :
09/05/2022

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/05/2022
Le Maire
François DENEUX

